

Favoriser la construction du parcours de l'élève handicapé à chaque niveau de scolarité

A tous les niveaux d'étude, les élèves d'Ulis bénéficient, comme les autres élèves, de tous les dispositifs mis en place pour favoriser l'orientation. Cette préparation spécifique est détaillée dans un volet dédié à l'orientation dénommé **projet personnalisé d'orientation (PPO)** intégré au **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**.

En lycée, l'équipe pédagogique et le coordonnateur de l'Ulis accompagnent le projet de poursuite d'études et préparent l'élève handicapé à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ils l'aident aussi dans ses démarches de demande **d'aménagement des examens**.

Ce dispositif peut être organisé sous la forme d'un réseau de lieux de formations : **EGPA** (enseignements généraux et professionnels adaptés), **LP** (lycées professionnels), **EMS** (établissements médico-sociaux), **CFA** (centres de formation d'apprentis), pour permettre un choix plus étendu de formations professionnelles.

La recherche de stages en entreprise se fait en lien avec l'organisme Cap Emploi et les associations d'accompagnement vers l'emploi. Les modalités pratiques sont prévues (transports, aide humaine et matérielle).

Les élèves d'Ulis sortant de LP sans avoir accédé à une qualification reconnue, reçoivent une **attestation des compétences professionnelles** acquises dans le cadre de la formation préparant à un CAP.

Mai 2016 Marc Chevallier



Les Ulis collège, lycée

Le nombre d'élèves (généralement **de 11 à 16 ans**) qui bénéficient du dispositif au titre d'une Ulis collège ou lycée ne dépasse **pas dix**. Cependant, dans certains cas, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) peut décider de limiter l'effectif d'une Ulis donnée à un nombre sensiblement inférieur si le projet pédagogique ou si les restrictions d'autonomie des élèves qui y sont inscrits le justifient.

L'ULIS a trois objectifs :

- permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune ;
- développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication ;
- concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.

Les élèves peuvent rester **4 ans (au maximum)** dans l'ULIS au collège (ou à de très rares exceptions ils peuvent être maintenus 1 an).

4 situations

a) L'ULIS en collège

Les élèves sont détenteurs d'un livret personnalisé de compétences (**LPC**) en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; ils ont la possibilité de passer les épreuves du diplôme

national du brevet (**DNB**) ainsi que celles du certificat de formation générale (**CFG**); ils bénéficient, lorsque c'est possible, de l'enseignement dispensé sur les plateaux techniques de l'**EGPA**, de stages en entreprise ou de stages protégés dans des ateliers d'institut médico-éducatif (**IME**).

b) L'ULIS en lycée général et technologique

Les élèves sont accompagnés pour préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur ; au moment venu, ils seront mis en contact avec le référent "handicap" de l'enseignement supérieur.

c) L'ULIS en lycée professionnel

Les élèves ont accès aux formations professionnelles de leur lycée ou des lycées et des établissements du réseau ; les directeurs délégués aux enseignements technologiques et professionnels organisent le lien avec les **Cap-emploi**, les **CFA** (centres de formation d'apprentis), et autres établissements proposant des plateaux techniques, en vue de la mise en œuvre de stages et de la projection d'insertion professionnelle ; le **LPC** continuera d'être renseigné. **Une attestation de compétences** (livret de compétences propre à tous les élèves de 3 à 16 ans) **sera délivrée à chaque élève à sa sortie de l'ULIS**.

d) En établissement général et professionnel adapté (EGPA)

Les élèves peuvent être orientés par la CDA vers les EGPA soit en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), soit en ERA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté), soit en LEA (Lycée d'Enseignement Adapté).